



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

DÉCLARATION ARMES DE CATÉGORIE C

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Le formulaire original de l'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'armes CERFA n° 12650*02 (complété, daté, signé) ;

Une copie du permis de chasser accompagnée de la copie de la validation du permis de chasser, **de l'année en cours**

ou

Une copie de la licence recto/verso délivrée par la Fédération Française de Tir en cours de validité, revêtue de la signature d'un médecin, du président du club et du demandeur ;

ou

Pour les armes acquises par la voie successorale et testamentaire : un certificat médical datant de moins d'un mois attestant que l'état de santé physique et psychique du détenteur n'est pas incompatible avec la détention d'armes et de munitions, **établi par un médecin agréé (liste sur demande)** ;

Une copie d'un justificatif d'identité recto/verso ;

Une copie d'un justificatif de domicile ;

L'attestation sur l'honneur de conservation des armes dûment complétée.

Pour l'instruction du dossier, il convient de mentionner :

- Le type de l'arme (carabine, fusil, revolver ou pistolet) ;
- Le numéro de matricule de l'arme ;
- La marque de l'arme ;
- Le modèle de l'arme ;
- La provenance de l'arme (armurier ou particulier).

Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :


**Préfecture de la Lozère
Bureau des sécurités
BP 130 - 48005 MENDE**

Ou remettez-le à l'accueil de la Préfecture, rue du Faubourg Montbel, pendant les heures d'ouverture.

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-60-60